



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide financière exceptionnelle pour les orthophonistes pour les prises en soin à domicile La FNO salue la mesure mais attend plus !

La Fédération Nationale des Orthophonistes alerte le gouvernement, le ministère de la Santé et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie depuis de nombreuses années : les orthophonistes, au-delà des difficultés de l'accès aux soins, ne sont pas incitées à se rendre au domicile des patients les plus fragiles : Indemnités de déplacements trop basses, bien en-deçà des dépenses réelles.

La revalorisation des indemnités de déplacement obtenue dans l'avenant 19 est importante. Mais le contexte économique actuel et l'augmentation du prix des carburants diminuent l'impact des mesures annoncées et encore non applicables.

À la suite des nombreux échanges avec la FNO et les autres organisations représentatives des professionnels de santé, l'Assurance maladie a annoncé hier la mise en place d'une aide financière exceptionnelle transitoire pour tous les professionnels de santé conventionnés effectuant des actes à domicile. Cette aide vise à compléter la compensation de la hausse du prix des carburants par la baisse déjà appliquée "à la pompe". Elle sera appliquée jusqu'au 31 juillet 2022.

Ainsi, les indemnités forfaitaires de déplacement IFD et les indemnités kilométriques IK sont revalorisées afin d'atteindre une aide équivalente de 0,15€/L de carburant. Cela équivaut à une augmentation de 4 centimes de l'IFD et d'1 centime par indemnité kilométrique.

La Fédération Nationale des Orthophonistes salue cette revalorisation mais regrette que celle-ci soit transitoire et trop faible pour permettre une réelle incitation à la prise en soin à domicile et une vraie compensation des dépenses qui se majorent depuis des années.

La Fédération Nationale des Orthophonistes rappelle que seules des mesures fortes et pérennes favoriseront la prise en soin à domicile, pilier du maintien des plus fragiles chez eux.

Contacts presse :

Anne DEHÊTRE – Présidente de la FNO – 06 78 12 51 48

